



## ENTRÉE EN VIGUEUR

# RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-19002-9

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 3 juin 2019.

**Règlement numéro RCA08-19002-9 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 6 juin 2019.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

## COMING INTO FORCE

# BY-LAW NUMBER RCA08-19002-9

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on June 3, 2019.

**Règlement numéro RCA08-19002-9 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)**

The present by-law come into force in accordance with the law and may be consulted at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 6, 2019.